

222C0241
FR0011950732-FS0051

28 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 janvier 2022, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 8 618 622 actions ELIOR GROUP¹ représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, le déclarant a précisé détenir 19 919 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention (i) de 3 contrats « *swaps* » portant sur 9 249 actions ELIOR GROUP³, à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 5 mai 2023 et (ii) de 5 contrats « *swaps* » portant sur 10 670 actions ELIOR GROUP¹, à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 15 mai 2023.

¹ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 620 490 actions ELIOR GROUP pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.